

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 26.033	Date du dépôt 16.06.2026	Heure du dépôt 19:44	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 3 septembre 2026			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Vert'libéraux		
Titre : Joutes de l'école obligatoire répondent elles aux critères d'inclusion des activités scolaires et sportives ?		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) : À la suite de l'éviction de plusieurs élèves de certaines épreuves, les enseignants comme la direction, après la demande de parents, semblent appliquer le règlement qui ne correspond plus aux critères d'inclusion et qui devrait permettre la participation de l'ensemble des élèves, indépendamment de leurs aptitudes physiques, sans se poser plus de questions. Même si la direction, comme les enseignants alertés par les parents devant le sentiment d'humiliation ou de détresse émotionnelle de leur enfant, souhaitent travailler sur l'adaptation de ce règlement pour l'année prochaine, elle soulève toutefois plusieurs questions importantes concernant les missions de l'école obligatoire, les principes d'inclusion, la valorisation de chaque élève ainsi que les mécanismes permettant d'évaluer les conséquences pédagogiques et émotionnelles de certaines pratiques scolaires. Cette interpellation ne vise pas à remettre en cause l'engagement des professionnels de l'école ni l'organisation des joutes en tant que telle. Elle vise à ouvrir une réflexion sur la cohérence entre certaines pratiques encore en vigueur et les valeurs d'inclusion, de participation et de respect de chaque élève que l'école publique a pour mission de promouvoir. Et nous souhaitons que le Conseil communal répondre aux questions suivantes : 1. Quelles sont les exigences, recommandations ou directives – tant cantonales que communales - applicables aux écoles communales en matière d'inclusion et de participation de tous les élèves aux activités scolaires, notamment sportives ? 2. Par quels mécanismes concrets les autorités scolaires et communales s'assurent-elles, <i>en amont</i>, que les règlements spécifiques à ces manifestations (critères de sélection, barèmes, modalités de participation) respectent strictement les principes d'inclusion et de valorisation de chaque élève ? 3. De quelle manière le Conseil communal entend-il suivre et valider le processus de modification de ce règlement, afin de s'assurer qu'un cadre pleinement inclusif soit opérationnel dès la prochaine rentrée scolaire ? Merci		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : non		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Brigitte Leitenberg		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Pascal Kaufmann		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch